

CONTRAT DE LOCATION DE TRIPORTEUR(S)

Entre les soussignés

D'une part:

La société BVD SARL FESTI-BAR, propriétaire du matériel, sise rue de Drinklange 2 à L-9910 TROIVIERGES ci après dénommé "**le propriétaire**"

D'autre part:

Titre*
Nom*
Prénom*

Adresse*
E-mail*
Téléphone*

Ci-après dénommé "**le preneur**"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Désignation du matériel loué

Bar*

Durée de location

Nombre de jours*

Etat du matériel

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location. Cet état devra être signé du propriétaire et du preneur.

Dépôt de garantie et paiement

Le preneur devra verser au propriétaire le jour de la prise de possession du matériel une somme de 500 euros à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués. Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état. La réservation sera effective lors de la réception du paiement de la location sur le compte bancaire de la société **BVD SARL: LU47 0141 9401 8080 0000**

Le preneur assure qu'il a pris connaissance des conditions générales de location et est en accord avec l'ensemble de celles-ci.

Fait à

Le

Signature du preneur: